

Gestion des Transformations Sociales
MOST

Documents de discussion - No. 1

Les sociétés
pluriculturelles et
pluriethniques

par

Henri Giordan



Les opinions exprimées dans cette série engagent la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'UNESCO.

- Le programme **MOST**

Le programme « Gestion des transformations sociales » - **MOST** - a été conçu par l'UNESCO pour favoriser la recherche comparative internationale en sciences sociales. Son objet premier est d'appuyer les recherches autonomes de grande envergure et de longue durée et d'en communiquer les conclusions et les données aux décideurs. **MOST** organise et soutient des recherches dans trois domaines hautement prioritaires:

1. La gestion du changement dans les sociétés multiculturelles et multi-ethniques
2. Les villes, lieux de transformation sociale accélérée
3. La gestion locale et régionale des transformations économiques, technologiques et environnementales

- L'auteur

Henri Giordan, Directeur de Recherche au Centre National de la Recherche scientifique, *Centre Droit et Cultures* (Université de Paris X-Nanterre), est responsable de la section *Minorités - Etudes générales* au sein de la Banque de données européenne *Mercator* (Commission Européenne - Maison des Sciences de l'Homme, Paris). Auteur de nombreuses études sur les minorités linguistiques en France et en Europe, il a dirigé récemment un important ouvrage *sur Les minorités en Europe: droits linguistiques et Droits de l'Homme* - Paris. Kimé (diffusion PUF). 1992.).

- Les documents de discussion

La collection des documents de discussion du Programme **MOST** présente des contributions émanant des chercheurs spécialisés dans les domaines de recherche du **MOST**. Ces écrits sont préparés aux fins de nourrir le débat scientifique international sur ces questions.

- Titres disponibles (*décembre 1994*)

1. *Les sociétés pluriculturelles et pluriethniques*. Henri Giordan. 1994
2. *Ville et gestion des transformations sociales*. Céline Sachs-Jeantet. 1994
3. *Différenciation des régimes de croissance et des gestions de la reproduction sociale*. Pascal Byé. 1994

SOMMAIRE

1.	LES DIFFERENTES APPROCHES	2
1.1	Une approche globalisante	2
1.1.1	La libération des contraintes identitaires	3
1.1.2	La restauration des identités	3
1.2.	Une approche géopolitique	4
2.	LE ROLE DES SCIENCES SOCIALES	5
2.1	Vers une théorie générale des sociétés pluriethniques	5
2.2	La connaissance des réalités ethnico-nationales	6
3.	LES THEMES MAJEURS	7
3.1	L'étude des concepts fondamentaux	8
3.2	L'analyse des sociétés contemporaines	10
3.3	Perspectives d'organisation des sociétés pluriethniques et pluriculturelles	12
4.	LA METHODOLOGIE ET L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE	15
4.1	Les enquêtes régionales	15
4.2	Les réflexions transversales	16
5.	Au DELA DE LA RECHERCHE	16
6.	REFERENCES	19

Ce programme de l'Unesco constitue une incitation à développer des recherches sur l'imbrication des problèmes identitaires avec le développement de la démocratie¹. La crise des deux grands courants de pensée qui ont dominé l'histoire contemporaine, l'universalisme libéral et l'universalisme marxiste, la fin des grands Empires enfin, s'accompagnent du développement des nationalismes, des intégrismes religieux et de multiples comportements xénophobes et racistes. Le poids de ces phénomènes sur l'évolution des sociétés nous apparaît aujourd'hui déterminant. Ils sont à l'origine d'événements aux conséquences dramatiques pour l'Humanité, des guerres entre les nations au XIX^e siècle aux régimes totalitaires, fascismes, nazisme, stalinisme. Il est troublant de constater que le retour des «valeurs» identitaires auquel nous assistons s'inscrit - aujourd'hui, comme dans les années 1930 - dans un contexte de grave crise économique au niveau mondial. Les «identités» normatives, expulsant l'altérité et la différence, s'inscrivent dans la logique totalitaire. Le contexte social comme l'environnement théorique dans lequel s'opère cette explosion des «identités» nous donnent de bonnes raisons de redouter des évolutions analogues à celles qui ont débouché sur les systèmes totalitaires et la seconde guerre mondiale.

Cette évolution est d'autant plus préoccupante qu'elle est très générale. On constate depuis quelques années le développement de mouvements nationalistes et xénophobes qui contredisent les tendances à la globalisation de l'économie et à la création d'espaces de solidarités économiques plurinationaux. Ce mouvement est renforcé par l'émergence en termes nouveaux des revendications des minorités désignées comme «ethno-nationales» ou encore «linguistico-culturelles»². Cette différenciation s'articule avec un phénomène social général à l'intérieur même des États-nations développés, l'affirmation d'autonomie des groupes sociaux les plus divers qui est un indicateur particulièrement clair de la segmentation croissante des sociétés modernes.

Cependant il ne faudrait pas oublier la face positive de cette évolution. Par de nombreux aspects les universalismes aujourd'hui en crise étaient de faux universalismes au service d'intérêts idéologiques ou géopolitiques très précis. On est en droit d'estimer qu'il est très positif de retrouver les voies d'une

¹ Cette contribution doit beaucoup aux débats de la réunion internationale sur le programme MOST organisée à Ottawa du 11 au 14 décembre 1993 par la Commission nationale canadienne pour l'Unesco et la Division du développement international des Sciences sociales de l'Unesco. Elle a ainsi notamment bénéficié des remarques et suggestions de Mmes Nadia Auriat et Élisabeth Barot et de M. Ali Kazancigil. Je remercie en outre de leurs conseils et remarques les membres du Conseil scientifique du Programme *Mercator de recherche sur /es minorités ethnolinguistiques* (Commission des Communautés européennes-Maison des Sciences de l'Homme), Emmanuel Decaux, Hervé Guillourel et Norbert Rouland ainsi que Mme Michèle Rivet et mes collègues et collaborateurs André Bourgeot, Claudio Cratchley, Robert Lafont, Élise Marienstras, Paul Siblot, Raymond Verdier et Live Yu Sion.

² Sur les problèmes de terminologie, voir, entre autres, Melucci, 1983 et Camartin, 1985.

2

autonomie plus respectueuse des aspirations du plus grand nombre de peuples. Notre époque est aussi «l'âge des droits»³. Et parmi les droits fondamentaux n'apparaît-il pas aujourd'hui légitime d'introduire la reconnaissance de la diversité qui protège l'identité de chaque individu comme l'existence des diverses «identités collectives» ?

Les sociétés pluriculturelles et pluriethniques posent ainsi des problèmes qui débouchent sur des questions fondamentales de l'organisation de nos civilisations. L'ampleur des enjeux actuels nous invite à entreprendre avec urgence une réflexion globale sur les causes de cette évolution. Devant l'ampleur de ces phénomènes, il paraît indispensable de réexaminer les démarches des sciences sociales de façon à se donner les moyens intellectuels de lutter contre des régressions qui, pour revêtir des formes nouvelles, ne risquent pas moins de mettre en péril la paix et le développement. Mais notre attitude ne saurait, sous peine de passer à côté de l'essentiel, se borner à suspecter les excès des revendications identitaires. Il s'agit de forger les outils conceptuels qui permettent d'y répondre sans sacrifier pour autant les exigences universalistes assurant la protection et le développement des droits humains fondamentaux⁴.

1. LES DIFFERENTES APPROCHES

Différentes approches peuvent permettre de cerner la complexité de ces phénomènes. On peut en décrire l'importance pour la compréhension des sociétés contemporaines en proposant un thème de réflexion, historique et philosophique, sur l'évolution globale des sociétés avant de recourir à une approche géopolitique qui a l'avantage de projeter un éclairage plus précisément lié aux mouvements sociaux contemporains.

1.1 Une approche globalisante

On peut mettre en lumière, en réfléchissant sur l'histoire contemporaine de l'Europe, l'existence d'un mouvement de l'histoire qui nous permet de percevoir les enjeux fondamentaux de la problématique des sociétés pluriculturelles et pluriethniques. Il serait nécessaire de préciser cette hypothèse de lecture de notre histoire et se demander si, dans d'autres régions du monde, on rencontre, et sous quelle forme, l'affrontement des deux tendances extrêmes constatées en Europe:

- Un effort, qui est le moteur même du progrès humain, pour se libérer des contraintes identitaires et établir des règles qui garantissent la liberté de l'individu et la vie commune dans un État de droit, voire demain dans une société de droit.

³ Bobbio, 1992.

⁴ On trouvera un excellent aperçu de l'extension mondiale des problèmes des sociétés pluriethniques dans la récente enquête réalisée par Stavenhagen, 1990.

- Les tendances au repli identitaire qui génèrent de nouveaux intégrismes, ethniques, nationaux ou religieux. L'émergence des identités ne présente pas uniquement cet aspect régressif. Elle exprime aussi la nécessité de trouver les moyens de contrebalancer les tendances ethnocidaires générées par les progrès technologiques de ces dernières décennies⁵.

1.1.1. La libération des contraintes identitaires

Le progrès, la modernité ont d'abord été la maîtrise d'un espace de liberté de plus en plus large. Les démocraties modernes se sont construites selon cette logique en conquérant de haute lutte l'autonomie de l'individu par rapport aux ordres structurant traditionnellement la société. Ce mouvement fondamental de la civilisation est marqué par la reconnaissance de la liberté d'opinion et de presse, par le droit de constituer des associations, des partis politiques et elle débouche sur la définition des Droits de l'Homme. La définition socialisée des individus - par le pouvoir social (le servage, la domination sexuelle), par le politique (les rapports de suzeraineté) et, de façon plus profondément enracinée, par l'emprise du religieux - a progressivement cédé le pas à une construction du sujet gérée dans la sphère du privé. La laïcité peut être perçue dans cette longue histoire comme l'inscription sociale de ce mouvement vers une autonomie croissante des hommes et des femmes. On assiste ainsi, dans les prolongements de cette logique de libération des archaïsmes humains, à une extension théoriquement sans limites de la liberté du sujet par rapport au social. L'Europe a vécu, à l'aube du XX^e siècle, la dissolution des identités les plus solidement fixées. Selon cette logique, le sujet apprend, sans le secours de l'ordre social et de ses recettes, à construire son identité et à gérer son existence. Jacques Le Rider a pu ainsi souligner, en méditant sur la culture viennoise au tournant du siècle, que «cette indétermination peut se révéler extrêmement féconde et permettre des combinaisons d'une variété et d'une richesse inouïes»⁶. On a longtemps perçu, et à juste titre, ce mouvement comme l'essence même du progrès de la civilisation. Mais il est contredit par un second phénomène d'une ampleur comparable.

1.1.2. La restauration des identités

Ce jeu de l'invention de soi a été brutalement stoppé en Europe dès l'entre deux guerres. Le repliement sur les identités nationales qui caractérise les débuts des idéologies fascistes précède une utilisation des thèmes de l'identité qui va être poussée à l'extrême par le nazisme. Le mouvement d'émancipation des femmes comme l'intégration des juifs dans la société allemande vont être brutalement stoppés. Dans l'imaginaire nazi, une «restauration» barbare des identités sous-tend les comportements racistes et

⁵ Je résume ici des analyses que j'ai développées dans un article récent : Giordan, 1993.

⁶ Le Rider, 1990, p. 357.

l'institution de la violence. La production d'une image caricaturale de «la nature féminine» permet d'assujettir les femmes à une domination virile sans limites. L'identité n'est plus un attribut de la personne, librement valorisée ou effacée selon le désir du sujet. Pour les Juifs, elle est déterminée par l'origine, à la fois inévitable et réduite à sa plus simple expression, celle d'une marque sur les papiers d'état civil et sur l'individu, l'étoile jaune, instrument pratique de l'exclusion et passeport pour les camps d'extermination.

La reprise du mouvement de libération des contraintes identitaires a accompagné le retour de la croissance économique à partir des années 1950. Elle s'est exprimée par une très riche production culturelle et sociale : apports de courants de pensée tels que l'existentialisme et les divers structuralismes, inventions sociales des années 1960-1970, des avancées du féminisme aux luttes pour l'autonomie⁷. Ces mouvements de civilisation sont remis profondément en cause depuis la fin des années 1970 par un mouvement de régression sociale qui débouche aujourd'hui sur une conception archaïque des rapports sociaux que le philosophe Michel Serres n'a pas hésité à qualifier récemment comme étant «la plus inégalitaire, la plus féroce et la plus meurtrière [...] que l'histoire ait jamais connue»*.

Il est frappant de constater que l'on assiste depuis une quinzaine d'années au retour en force des «valeurs» identitaires, perçues comme un recours contre le désespoir engendré par l'état des rapports sociaux. Cette tendance peut être circonscrite à d'innocentes résurgences de l'indéracinable nostalgie d'un âge d'or mythique. Elle peut, de façon plus dangereuse, prendre la forme de nouveaux intégrismes conquérants. Il est prudent de garder présent à l'esprit que ce retour des «valeurs» identitaires s'inscrit, aujourd'hui comme dans les années 1930, dans un contexte de grave crise économique. En restant bien conscient que l'histoire ne se répète pas mécaniquement, nous savons cependant aujourd'hui quelle barbarie se nourrit de cette dialectique non-maîtrisée entre libération du sujet et restauration des identités. Cela peut-il suffire à ouvrir la voie de solutions permettant de vivre la libération sans payer le prix atroce de mouvement collectifs qui ne supportent pas la liberté que l'individu recherche ? Le défi actuel est de trouver les moyens de concilier ces deux grandes tendances. Il s'agit en fait d'inventer ainsi des modes d'organisation des sociétés humaines dont on ne possède aucun exemple dans le passé. Les analyses entreprises doivent permettre à terme la réalisation de cette ambition théorique sans laquelle les formules politiques que l'on pourrait improviser risqueraient fort d'être inopérantes.

1.2 Une approche géopolitique

La fin de la Guerre froide a accéléré de façon très puissante le développement de la démocratie et, par voie de conséquence, une transformation de la nature des conflits. Les conflits actuels ne sont plus débattus exclusivement entre les États tandis que les rivalités idéologiques ne

⁷ Voir Giordan, 1992 b.

⁸ Serres, 1993.

dominant plus la scène internationale. La démocratisation des sociétés permet à un nombre croissant de revendications locales, régionales ou nationales, de s'exprimer alors qu'elles étaient naguère encore contrôlées par les États ou les Empires.

La nature et les causes des conflits évoluent très rapidement. Yves Lacoste soulignait récemment deux faits majeurs qui concernent directement notre problématique : la multiplication de nouveaux États constitués en Europe depuis la disparition du rideau de fer en 1989, la multiplication des conflits qui «n'ont que très peu de causes ou de justification économique directes: les adversaires ne se combattent pas pour la possession de ressources précieuses mais surtout pour des raisons nationales, chaque État-nation tenant d'autant plus à libérer tout son «territoire historique» que des compatriotes se trouvent opprimés dans des régions annexées par d'autres États-nations»⁹. Les réalités ethniques, culturelles (et notamment linguistiques et religieuses) jouent dans ces conflits un rôle que nous sommes mal préparés à évaluer. L'analyse de ces réalités, de leurs imbrications dans la production des représentations nationales actuelles constitue un effort intellectuel indispensable à la définition d'une organisation des sociétés contemporaines orientée vers la prévention ou la résolution des conflits de ce nouveau type.

2. LE ROLE DES SCIENCES SOCIALES

Il faut avoir le courage et la lucidité de constater que - malgré quelques rares exceptions - l'on a échoué jusqu'à présent à proposer un modèle d'organisation des sociétés développées intégrant les dimensions identitaires, notamment ethno-nationales. Les sciences sociales évaluent trop souvent ces problèmes selon des modèles d'analyse surdéterminés par le nationalisme du XIX^e siècle et elles persistent à minimiser leur importance générale au niveau mondial. La nécessité d'élaborer de nouvelles analyses constitue une responsabilité majeure pour les sciences sociales.

La recherche se présente ici, en effet, selon deux grands ensembles :

- La première démarche concerne l'étude de la façon dont les réalités ethno-nationales se situent par rapport à la société globale : une *théorie générale* devra être élaborée dans ce sens. La nécessité de définir des règles d'éthique de la recherche dans ce domaine sur laquelle nous insistons plus bas (ci-dessous, 4) revêt ici une importance majeure dans la mesure même où ce déficit de la connaissance s'explique en grande partie par l'ethno centrisme de la majorité des écoles de pensée encore dans un passé récent.
- Le second champ ouvert aux sciences sociales réunit les différentes opérations qui permettent à chaque communauté

⁹ Lacoste, 1994, p. 35, cf. également Lacoste, 1993.

ethnico-nationale de connaître sa langue, son histoire, ses productions culturelles, les réalités économiques et sociologiques qui déterminent son devenir : on peut désigner ce regroupement de démarches scientifiques faisant appel à un grand nombre de disciplines par le terme *d'auto-connaissance*.

2.1 Vers une théorie générale des sociétés pluriethniques

L'état général de la connaissance des réalités concernant les questions nationales et les ensembles ethnico-nationaux ne préparait pas les sociologues, analystes et théoriciens des sciences politiques à élaborer des études sur le rôle que ces formations sociales jouent dans la société globale. L'étude des phénomènes nationaux ne s'est pas suffisamment dégagée de l'emprise des intérêts politiques des États et des nations. Pour ce qui concerne les minorités ethnico-nationales, trop souvent les enquêtes de quelque importance ont été financées par les États lorsque la violence de leurs revendications créait des problèmes graves pour telle ou telle société.

S'agissant de *la théorie*, le but recherché est d'élaborer une conception globale de l'évolution des sociétés tenant compte de l'importance de la diversité des sentiments d'appartenance nationale, ethnique, religieuse et culturelle. Cette intégration nous a fait défaut dans le passé. En effet, la pensée d'inspiration libérale a le plus souvent développé ses analyses sur l'hypothèse de la dissolution à terme des sentiments d'appartenance ethnico-nationaux. Avec d'autres arguments, les traditions du marxisme classique n'ont pas réussi davantage à intégrer cette dimension de la vie des sociétés.

Pour avoir quelques chances d'avancer dans cette direction, il est certainement indispensable de commencer par réexaminer les théories qui ont été élaborées dans ce champ ainsi que les expériences historiques qui ont tenté d'intégrer ces phénomènes dans une structuration des sociétés plus ou moins stable. Il est remarquable de constater, à cet égard, que les textes essentiels sont aujourd'hui disponibles sans toutefois que l'on soit parvenu à produire une synthèse apportant une cohérence quelconque aux discours qui ont été produits sur ce sujet. Le moment est venu de tenter une synthèse intégrant ces dimensions dans une analyse du fonctionnement des sociétés complexes.

2.2 La connaissance des réalités ethnico-nationales.

La nécessité d'une connaissance aussi objective que possible des réalités ethnico-nationales constitue un moyen important de lutter contre les dérives nationalistes - ou plus généralement passionnelles - génératrices de conflits. Les historiens observent que la participation des opinions publiques aux guerres est obtenue par le jeu de mythologies nationales qui s'enracinent souvent de façon très ancienne dans la mémoire collective et qui sont réactivées selon l'opportunité du moment. La connaissance scientifique constitue le meilleur rempart préservant les peuples de ces manipulations.

L'importance sociale des processus *d'auto-connaissance* dans ce domaine est pourtant loin d'être admise par la société globale et par les membres des communautés ethnico-nationales eux-mêmes, souvent en situation minoritaire. Pour comprendre ce phénomène, il convient de bien mesurer que cette conquête d'une connaissance critique se heurte à des obstacles fondamentaux. L'identité même des nations et des communautés se construit autour de mythologies diverses.

Ce n'est que très récemment que la volonté de paix de quelques peuples a emprunté la voie d'un réexamen des mythologies nationales : ainsi l'Allemagne et la France commencent seulement quelques lustres après la seconde guerre mondiale à reconsidérer leur histoire nationale. Du côté des minorités, cet effort présente des difficultés encore plus considérables dans la mesure où leur situation est pétrie d'insécurité. Leur connaissance de leur passé a longtemps été orientée par la priorité de bâtir une mythologie minoritaire destinée à renforcer leur sentiment d'existence. Ces mythologies - dont il ne faudrait pas méconnaître la nécessité et les aspects positifs dans la construction de l'identité sont aujourd'hui aussi dangereuses que les grandes mythologies nationales l'on été dans un passé récent car elles débouchent très souvent sur des intégrismes ethniques ou des micro-nationalismes repliés sur eux-mêmes.

Il n'est évidemment pas concevable que le programme de recherche de l'Unesco réalise ces réécritures des histoires nationales ou de telle ou telle minorité. Il est cependant possible de dresser une liste, dans le cadre des enquêtes régionales, des situations pour lesquelles un tel effort serait particulièrement nécessaire. Un soutien de la part de la communauté internationale pourrait être imaginé pour favoriser de telles entreprises dont l'initiative devrait bien entendu ressortir de la responsabilité des intéressés.

3. LES THEMES MAJEURS

L'étude du développement de la démocratie, du rôle de l'État, de l'émergence de nouveaux nationalismes et de nouveaux comportements xénophobes et racistes, du rôle des minorités «ethnico-nationales» ou «linguistico-culturelles» constituent les axes de la problématique. Cela dit, il faut être conscient que la difficulté de l'étude des sociétés pluriculturelles et pluriethniques incite tout naturellement à rapatrier dans ce champ une foule de thèmes hétéroclites. On court ainsi le risque de déboucher sur une caricature de l'analyse de la complexité. Il est indispensable, lorsqu'on arrêtera un choix des thèmes du programme, de ne pas perdre de vue l'objet central de la réflexion.

Nous touchons là une question dont il ne faudrait pas sous-estimer l'importance. L'insuffisante constitution du champ, le flou de la notion de «pluriculturel», sont trop souvent perçus comme une autorisation implicite à brouiller la définition même de l'objet central de la recherche. Sur cette pente, on peut être tenté de reproduire dans la démarche d'analyse la segmentation

de la société. La différenciation des groupes selon le sexe, l'âge, la langue, la religion ou la culture sont des éléments qu'il est indispensable de prendre en compte dans l'étude des formations «ethnico-nationales». Mais quelle que soit l'importance de ces aspects, nous ne saurions isoler tel ou tel d'entre eux dans une approche du caractère pluriculturel des sociétés que nous étudions.

Les problèmes des revendications féministes, par exemple, prendront toute leur signification dans la mesure où nous n'en ferons pas un objet d'étude isolé mais où nous nous efforcerons d'analyser leurs rapports avec les revendications de telle ou telle formation ethno-culturelle. Ainsi il est important de prendre en compte le point de vue des femmes autochtones du Québec qui dénoncent «le mensonge voulant que seuls les droits collectifs soient importants et réduisant les droits individuels - qui sont souvent des droits humains fondamentaux - à une maladie infectieuse transmise par les Blancs d'origine européenne»¹⁰. Considérer ces femmes comme une minorité en soi nous interdirait de comprendre et les problèmes des peuples autochtones et les problèmes des femmes. On pourrait multiplier ce type d'exemple aussi bien en ce qui concerne la différenciation liée au sexe que celle provenant de l'impact des religions. L'importance même prise par ces dimensions dans l'évolution des problèmes des sociétés pluriculturelles induit souvent des confusions et des dérapages devant lesquels nous devons réagir avec fermeté.

Ces précautions prises, les recherches orientées sur les thèmes centraux du programme se distribuent selon trois grandes catégories :

L'étude des concepts fondamentaux afin, d'une part, de comprendre comment on a abordé les problèmes des sociétés pluriculturelles et pluriethniques dans les diverses écoles de pensées et les diverses régions du monde et, d'autre part, afin de se doter d'une terminologie définie avec précision ;

L'analyse des sociétés contemporaines permettant de mettre en évidence les facteurs à partir desquels on peut comprendre la cristallisation des «valeurs» identitaires ;

Les perspectives d'organisation des sociétés pluriethniques et pluriculturelles. Il s'agit moins ici de proposer des solutions étudiées de façon précise dans chaque région que d'élaborer des perspectives générales et des procédures de prévention des conflits applicables sur le terrain.

3.1 L'étude des concepts fondamentaux

L'étude des sociétés pluriethniques et pluriculturelles soulève des problèmes d'une importance capitale pour les sociétés contemporaines. Pour

¹⁰ Association des femmes autochtones du Québec, 1993, p. 28.

répondre au défi qui est actuellement lancé à la pensée, il convient de ne limiter l'analyse à l'examen de problèmes trop particuliers. Il est indispensable de poser clairement les questions théoriques et méthodologiques d'ensemble qui peuvent orienter un travail efficace.

Un effort de définition des concepts et de la terminologie devrait être entrepris pour cerner les réalités humaines qui sont en jeu dans la dimension pluriculturelle et pluriethnique d'un grand nombre de sociétés contemporaines. On a utilisé des termes très variés pour désigner ce type de réalités. Sans prétendre à une quelconque exhaustivité est-il permis de rappeler que l'on parle ainsi de minorités linguistiques, de minorités linguistico-culturelles, de minorités ethniques, de minorités ethnico-culturelles, de minorités nationales, de communautés nationalitaires, de nations sans État, d'ethnies, de communautés ethnico-nationales, de mouvements régionaux, autonomistes, indépendantistes, etc. On désigne souvent les mêmes réalités en parlant d'individus ou de communautés qui utilisent des langues nationales, des dialectes, des langues minoritaires, des langues minorisées, des langues régionales, des langues «moins répandues», des langues locales, des parlars locaux, etc.

On peut encore observer, par exemple, que les situations de contacts entre groupes ont le plus souvent abouti à la coexistence, au sein d'une même structure politique, l'État classique notamment, de groupes territorialisés ou non, différenciés selon des clivages linguistiques, religieux, socio-économiques et politiques, clivages qui se renforcent mutuellement en tout ou partie. Les théories de la *dépendance*, du *colonialisme intérieur*, le *paradigme centre-périphérie* proposent, a priori, des lectures qui intègrent les différents champs des comportements sociaux : ces théories ont été avancées à des époques et dans des contextes différents, par des chercheurs appartenant à des disciplines diverses des sciences sociales.

Il nous paraît urgent d'établir un état des lieux permettant d'étudier à la fois les conditions de production de ces paradigmes, leurs usages scientifiques mais aussi idéologiques et politiques, et bien sûr, leur validité actuelle pour notre objet d'analyse.

Un tel travail de clarification étendu à l'ensemble des concepts et de la terminologie est tout à fait essentiel. Il est prudent d'éviter d'ajouter à la confusion constatée en proposant de nouvelles définitions dont la nécessité n'aurait pas été soigneusement démontrée. Cet examen scientifique des concepts et de la terminologie devrait être effectué à deux niveaux : celui des usages sociaux des termes constatés et celui de leur clarification à des fins scientifiques.

3.1.1. Pour atteindre ce but, il est proposé de procéder à un relevé précis de la terminologie utilisée en évitant d'établir une liste a priori et en étudiant le contexte dans lequel telle ou telle notion est utilisée pour désigner la pluralité des sociétés et leurs composantes. Cette étude devrait être centrée en

priorité sur l'examen de l'usage qui est fait de telle ou telle terminologie suivant les écoles de pensée ou les situations nationales et régionales. Elle pourrait ainsi permettre de dresser un panorama très riche des réalités en cause à travers les représentations que les différentes sociétés, majoritaires ou minoritaires, s'en font.

3.1.2. Ce travail de repérage et d'analyse permettra, au terme de la première phase du programme, de disposer d'une terminologie sur laquelle on cherchera à dégager le consensus le plus large possible. Bien entendu, ce travail de clarification, qui s'efforcera de libérer la recherche de présupposés idéologiques ou politiques dont elle est trop souvent prisonnière, ne devra pas sacrifier les apports originaux des différentes approches. Il permettra, plus modestement, d'en préciser les références explicites ou implicites et de faciliter par là même l'intercompréhension dans un domaine où les malentendus terminologiques sont particulièrement lourds de conséquences.

3.2. L'analyse des sociétés contemporaines

Bien entendu, il est hors de question de proposer ici une liste limitative de thèmes de réflexion. Cette thématique sera définie avec une plus grande pertinence dans le cadre de la mise en place des enquêtes régionales (ci-dessous, 4.1.). Les quelques indications suivantes constituent le résultat provisoire des débats tenus à ce jour.

3.2.1. On doit examiner quels sont les facteurs qui expliquent ce «retour des identités» ou cette production de nouvelles identités. Ce phénomène est, en première analyse, en contradiction avec une situation des échanges économiques qui, pour la première fois dans l'histoire sont véritablement mondialisés. Cette réalité économique s'accompagne d'une multiplication des revendications d'indépendance ou d'autonomie. Il ne suffit pas de dire ici que ce mouvement peut représenter une façon de s'opposer aux effets de la mondialisation. Le retour aux identités ne saurait être analysé comme un simple mouvement de récupération de formes culturelles traditionnelles et sécurisantes. Il est nécessaire d'approfondir l'analyse de ces phénomènes en termes de psychologie sociale ou encore d'étude des systèmes de communication. On pense habituellement que le développement des médias tend à l'homogénéisation de notre univers, à l'insertion des individus dans un «village planétaire». On assiste à des phénomènes en réalité beaucoup plus complexes et contradictoires : les systèmes de diffusion des informations tendent effectivement à imposer au niveau mondial une incontestable uniformisation mais, dans le même temps, la tendance à la diversification des formes d'expression culturelle enregistre elle aussi une progression qui se confirme chaque jour.

3.2.2. Une autre manière d'aborder les problèmes des sociétés pluriethniques est d'analyser le rôle des institutions d'État dans l'oppression, la maintenance ou le réveil des identités nationales ou ethno-nationales. La vogue d'un discours contemporain sur l'effacement de l'État-nation est pour le

moins surprenante alors même que le nombre des États augmente de façon très importante dans plusieurs régions. En réalité, ne sommes-nous pas plutôt devant une transformation des rapports internes entre les institutions d'État et les minorités existant sur leur territoire ? Le développement des revendications d'autonomie régionale et la multiplication des ghettos au sein des grandes métropoles posent cette question avec une urgence grandissante. Ne sommes-nous pas plutôt devant une crise sans précédent des formes impérialistes de l'État qui, sous la forme d'Empires ou de pseudo-Fédérations, maintenaient hors de portée de l'opinion les aspirations des formations nationales ou ethno-nationales ? L'accession à l'indépendance d'un nombre croissant de petites nations indique que nous sommes là devant un phénomène qui pose en termes nouveaux les problèmes de la sécurité et de la paix au niveau mondial.

3.2.3. Cette étude des fonctions institutionnelles des États pose la nécessité d'une analyse des représentations. La façon dont les minorités ou identités sont perçues par elles-mêmes comme par l'opinion internationale joue un rôle important dans leur histoire. Images de soi, images véhiculées par la société majoritaire : la simple constitution des données dans ce domaine soulève de très grandes difficultés alors même que des méthodes d'enquête précises ont été élaborées en psychologie sociale et en sociolinguistique notamment et que les résultats d'enquêtes menées avec rigueur peuvent revêtir une importance capitale pour le devenir des groupes considérés.

Une analyse des représentations juridiques est également nécessaire : tout système juridique est ancré à une mythologie. Deux polarités sont au moins discernables. Le modèle anglo-saxon et celui de bien des sociétés non occidentales sont évidemment distincts mais ils reposent sur des images de sociétés composées de communautés et de groupes dont la cohésion repose sur l'interdépendance. Ces modèles sont perméables aux théories du pluralisme juridique qui se refusent à voir en l'État le seul producteur du droit, et valorisent l'initiative des acteurs juridiques, créateurs de droits locaux. Le modèle français, ensuite, qui s'organise autour d'une représentation de la société juxtaposant un État seul détenteur du droit et une somme d'individus supposés libres et responsables. Le droit est un facteur de cohérence déterminant de ce type d'organisation : l'État accepte de s'y soumettre (théorie de l'État de droit) ; les individus en obtiennent des garanties (systèmes des déclarations de droit), qui rendent inutiles voire néfastes leur organisation communautaire et la reconnaissance de l'existence juridique des minorités, surtout sous la forme de droits collectifs. Ce qui explique l'hostilité de la doctrine française au pluralisme juridique, son attachement au principe explicatif de la hiérarchie verticale des normes et des fonctions normatives de l'État. Tels quels, ces modèles paraissent difficilement viables. La complexification et l'hétérogénéité croissante des sociétés modernes exigent que soient simultanément tracés les axes de nouvelles solidarités, et assouplies les lignes trop rigides des schémas unitaristes. C'est donc bien à un dialogue interculturel que ce programme invite les juristes de traditions différentes, afin qu'ils procèdent en commun aux réinterprétations inévitables de leurs mythologies.

3.2.4. Les sociétés pluriethniques et pluriculturelles d'aujourd'hui comportent plusieurs types de minorités ou de groupes ethnico-nationaux. À côté des minorités territoriales autochtones, nous ne devons pas négliger les minorités non-territoriales dont la présence dans tel ou tel État est plus ou moins ancienne : des Tsiganes, aux immigrés et aux réfugiés. En particulier, les nouvelles minorités d'immigrés et de réfugiés constituent un problème de plus en plus étendu en raison des mouvements de population causés, dans plusieurs régions du monde, par les déséquilibres économiques, les bouleversements politiques et les guerres. Les modes de regroupement de ces communautés et leur situation sociale au sein des métropoles soulèvent de très graves problèmes et mettent en péril la cohésion d'un nombre important de sociétés. L'analyse des conditions économiques et sociales comme celle des représentations raciales et ethniques sont ici d'une urgence qui n'échappe à personne.

3.3 Perspectives d'organisation des sociétés pluriethniques et pluriculturelles

Il s'agit, sur la base des analyses ainsi produites, de proposer aux décideurs des perspectives générales qui soient à même de garantir l'inscription sociale et politique du mouvement vers la liberté des individus qui était l'apport essentiel des Lumières sans pour autant sacrifier, dans une conception uniformisante des États-nations, la volonté collective exprimée par l'émergence des facteurs de différenciation ethniques, religieux et plus largement culturels. Élaborer ce type de propositions implique que l'on réfléchisse notamment sur trois ensembles de problèmes.

3.3.1. Un premier ensemble concerne la conception générale de la société et les questions théoriques qui en découlent. La question centrale est sans doute ici celle des enjeux théoriques et pratiques de la conception d'un développement des sociétés fondées sur les notions de pluralisme culturel ou de multiculturel. Le thème de l'institution d'une *société multiculturelle* est de plus en plus présent dans le discours des sciences sociales comme dans le discours journalistique commun. Ce terme est toutefois très imprécis et souvent utilisé pour donner le change sur la volonté réelle de traiter les problèmes à propos desquels on l'utilise. Renvoyant à une vague générosité, à une volonté d'ouverture indéterminée, le multiculturalisme est généralement traversé par une ambiguïté de fond : d'un côté, il affronte avec une perspective critique la coexistence des différentes cultures, de l'autre, il fonctionne comme programme d'intégration pour une société en crise. Cette conception risque fort de postuler un nouveau type d'hégémonie qui absorbe différents styles de vie et visions du monde et assure son pouvoir en manoeuvrant les contradictions, les tensions et les conflits qui naissent de la dynamique sociale.

Dans ce premier ensemble, il convient de ranger d'autres problèmes fondamentaux : les questions liées au débat sur le relativisme culturel et l'assimilation-intégration, les stratégies d'information-désinformation sur les minorités, les processus de folklorisation des cultures et les conditions de

créativité des cultures minoritaires. Une attention particulière pourrait être consacrée ici à l'étude de la diversité linguistique, facteur de développement économique ou frein aux échanges. Le dynamisme des hommes et des communautés est directement conditionné par leur sentiment d'identité. Un individu noyé dans une masse uniforme, simple numéro d'un ensemble dont l'identité n'est pas immédiatement perceptible, perdrait le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir lui manqueraient. La diversité culturelle pourrait bien être un puissant moteur de développement pour les individus et les sociétés.

3.3.2. Une application particulièrement importante de ces réflexions se trouve dans les débats actuellement ouverts au niveau international sur les façons dont le droit peut définir des règles pour la gestion des réalités des minorités ethno-nationales. Un débat essentiel peut ainsi être ouvert entre la thèse selon laquelle «le droit des minorités est un piège pour les Droits de l'Homme, et en particulier pour les droits culturels, car il réduit la notion d'identité culturelle»¹¹ et la progressive définition de droits fondamentaux des minorités et des peuples autochtones de la part d'instances internationales ou régionales. Une attention particulière devrait être portée aux droits des peuples autochtones qui, à l'heure actuelle sont encore insuffisamment appréhendés par la réflexion scientifique sur les minorités, en partie d'ailleurs à cause des autochtones eux-mêmes, qui refusent le qualificatif de minorités. Il reste que le processus par lequel les autochtones - notamment en Amérique du Nord - obtiennent d'être progressivement reconnus comme peuples, de jouir d'un droit d'autodétermination et d'une autonomie gouvernementale (distincts du droit de sécession) peut, par ricochet, intéresser la réflexion sur les minorités et constituer un des modes d'organisation des sociétés pluriculturelles. De plus, la notion d'autochtone commence à apparaître dans le contexte européen : même si la France, par exemple, se refuse à reconnaître l'existence juridique d'autochtones sur son territoire, celle-ci produit des effets politiques majeurs¹². L'examen, par exemple, de différentes traditions juridiques nationales devant les problèmes de la diversité culturelle constitue une approche particulièrement utile pour éviter l'écueil d'une définition *in abstracto* de droits qui n'auraient que peu de chances d'entrer dans les faits. Un travail considérable reste à faire pour inventer les modalités réellement efficaces permettant un exercice de ces droits adapté aux différentes situations régionales et locales.

3.3.3. Enfin, l'étude des possibilités d'organisation politique de telles sociétés pluriethniques ou pluriculturelles occupe une place centrale. S'il n'est pas du tout évident que la notion d'État perde actuellement ou doive perdre de son importance, il est, en revanche, assuré que l'État doit nécessairement se transformer sous peine d'échouer à gérer l'explosion actuelle des identités. La

¹¹ Voir Meyer-Bisch, 1992 et 1993. Voir également les contributions essentielles de Rouland, 1991.

¹² Cf. l'évolution des normes de la CSCE et le référendum sur l'indépendance de la Nouvelle Calédonie, prévu pour 1998.

question est de plus en plus clairement posée d'une transformation de l'État dans le sens d'une sensibilisation de ses élites technocratiques aux cultures ethniques locales, selon les vœux d'Anthony D. Smith¹³. Il s'agit moins d'adapter l'homme à l'État que de se demander quelle structure convient à l'homme.

Dans cette perspective, un examen des solutions politiques proposées pour gérer les différences ethno-culturelles selon une logique territoriale et des modalités d'autonomie personnelle s'avère indispensable. Cette réflexion pourrait être conduite à partir notamment des analyses et des propositions d'auteurs aussi différents qu'Otto Bauer, Karl Kautsky, Karl Renner ou Arend Lijphart¹⁴.

Bien entendu, l'examen de ces théories ne devrait pas se limiter à une étude historique mais être orienté vers l'adaptation de telle ou telle idée aux contextes actuels posant, par exemple, en termes nouveaux le rapport entre les nécessités d'autonomie des formations nationales de petite dimension et la réalité d'ensembles supra-étatiques organisant les échanges économiques et gérant les problèmes de sécurité.

L'actualité de ce thème a récemment été mise en lumière par une très intéressante discussion - organisée par le Centre Universitaire pour les Valeurs Humaines de l'université de Princeton - sur les principes philosophiques qui sont à l'origine des différents modèles d'organisation libérale des sociétés¹⁵. Ce débat montre qu'on peut assez aisément tomber d'accord sur le fait que la nécessité d'assurer les conditions sociales de la survie de l'identité des groupes placés en situation minoritaire n'est pas en contradiction avec les principes de la protection des droits individuels fondamentaux. Mieux : cette nécessité est postulée par le principe libéral de l'égal respect de tous qui, pour ne pas discriminer l'individu d'un groupe minoritaire requiert la reconnaissance des identités collectives minoritaires. Ainsi la démocratie libérale s'identifie autant avec la protection des droits universels qu'avec la reconnaissance publique des cultures particulières. La qualité de l'approfondissement philosophique et historique opéré lors de ce débat rend d'autant plus significatif la faiblesse des perspectives politiques esquissées dans ce cadre malgré la valeur des

¹³ Smith, 1981. Voir aussi l'excellente étude d'Henri Lefebvre qui reste très actuelle (Lefebvre, 1937).

¹⁴ Les matériaux d'une étude des théories marxistes sont partiellement rassemblés par Haupt, 1974 et Yaari, 1978-1979. Voir également Weill, 1987 ainsi que l'excellente édition d'Otto Bauer procurée par Claudie Weill (Bauer, 1987). Les auteurs d'inspiration "libérale" sont de plus en plus nombreux à étudier ce champ, notamment aux États-Unis et dans les pays de l'Europe du Nord : voir l'ouvrage classique de Rothschild, 1981.

¹⁵ La discussion, par Amy Gutman, Susan Wolf, Steven C. Rockefeller et Michael Walzer d'une étude fondamentale de Charles Taylor est reproduite in Taylor, 1992.

proposition de Charles Taylor". Cette difficulté souligne clairement l'urgence d'engager une réflexion sur ce terrain¹⁷.

4. LA METHODOLOGIE ET L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Un programme de recherche aussi ambitieux paraît pouvoir être réalisé d'une façon efficace en organisant une synergie précise entre des équipes chargées d'analyser en profondeur les problèmes dans un certain nombre de cas régionaux particulièrement significatifs dans le contexte de la recherche et une ou des équipes chargées de traiter de façon transversale et synthétique les questions essentielles posées par le programme.

Qu'il s'agisse des enquêtes régionales ou de l'élaboration des concepts et des théories, il paraît tout particulièrement nécessaire, en raison du type de problèmes étudiés, d'élaborer des principes précis de déontologie. S'agissant en particulier de petites nations ou de minorités «ethnico-nationales», il est essentiel de prévoir, à chacune des étapes de la recherche, la participation de représentants issus des groupes concernés¹⁸. La nécessité d'élaborer des connaissances dans une perspectives comparatiste ne saurait servir de prétexte à l'imposition de méthodologies et d'enquêtes qui ne tiendraient pas compte des réalisations effectuées par les intéressés sur leur terrain.

4.1. Les enquêtes régionales

La problématique couverte par ce programme revêt un caractère global et universel. Cependant cette constatation ne suffit pas à garantir l'efficacité des recherches entreprises. Nous sommes en présence d'un très difficile problème qu'il faut aborder par une démarche pragmatique en tenant compte de deux considérations tout particulièrement importantes :

4.1.1. L'ambition intellectuelle que nous avons esquissée nous oblige à privilégier une approche aussi générale que possible, établissant des comparaisons entre les sociétés les plus diverses et les plus éloignées dans l'espace. La recherche doit bien être internationale et comparative de la façon la plus large possible. Elle doit envisager un certain nombre de problèmes fondamentaux dans leur dimension philosophique et théorique la plus extensive.

¹⁶ Cf. notamment Taylor, 1979 et 1988.

¹⁷ William Safran a récemment établi un très complet tour d'horizon des solutions institutionnelles pratiquées dans différentes régions du monde pour réaliser l'«intégration nationale-» des minorités ethniques (Safran, 1994).

¹⁸ Le code d'éthique en matière de recherche défini par la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones du Canada est d'un très grand intérêt à cet égard : il vise à assurer que le respect voulu soit accordé aux cultures, langues, connaissances et valeurs des peuples autochtones ainsi qu'aux normes qu'ils utilisent pour établir la légitimité des connaissances.

4.1.2. Cependant la nature des phénomènes que nous avons à étudier nous incite à tenir compte des particularités régionales et nationales. Il semble que la dimension la plus pertinente à cet égard se situe au niveau régional, en combinant des indicateurs spatiaux et des indicateurs économiques, sociaux et politiques. On pourrait ainsi imaginer des équipes produisant des analyses dans les pays de la région Amérique du Nord-Europe ou encore des espaces régionaux plus restreints tels que l'Europe médiane et orientale ou encore l'espace méditerranéen. Bien entendu, cette double entrée spatiale vaut pour les autres régions, Afrique, Asie, Amérique du Sud, etc.

4.2 Les réflexions transversales

Les recherches concernant les concepts fondamentaux (ci-dessus, 3.1.) et les «perspectives d'organisation» (ci-dessus, 3.3.) requièrent un traitement qui ne soit pas limité à un espace régional. La dimension comparative du programme prendra tout son sens à partir de l'examen de la façon dont tel ou tel aspect se présente dans telle ou telle région. La mise en œuvre de cette dimension peut être imaginée de la façon suivante :

4.2.1. Dans une première étape, relativement brève, un relevé des principales questions (expertise collective pluridisciplinaire) pourrait être coordonnée par un groupe restreint de cinq ou six experts consultant leurs collègues des équipes régionales. Cela permettrait d'établir un état des lieux dans des délais relativement courts.

4.2.2. Dans l'étape de réalisation proprement dite du programme, une équipe pourrait être chargée, toujours en étroite collaboration avec les équipes régionales, de l'analyse des concepts fondamentaux selon la problématique définie ci-dessus en 3.2.

4.2.3. Toujours dans l'étape de réalisation proprement dite du programme, une ou plusieurs autres équipes pourraient s'attacher à l'élaboration de l'analyse au niveau le plus général de tel ou tel aspect du problème (conception générale de la société, modèles politiques, questions de droit international, etc.)

5. Au DELA DE LA RECHERCHE

L'apport des sciences sociales dans un domaine aussi sensible devrait être en mesure de contribuer à l'élaboration de solutions assurant la promotion de la démocratie et la prévention des conflits induits par les affrontements inhérents au renforcement du caractère pluriculturel et pluriethnique de la plupart des sociétés contemporaines. Cette affirmation ne doit pas rester au niveau d'une pétition de principe ou d'un vœu pieux. Nous devons réfléchir, dans l'élaboration même de la recherche aux conditions qui peuvent être réunies pour atteindre ce but.

Il paraît nécessaire de réfléchir dans la phase de mise en place de ce programme à la façon d'utiliser les moyens de diffusion de l'information dont nous disposons aujourd'hui dans les sociétés démocratiques. Nous constatons, par exemple, que dans des pays comme le Canada ou l'Australie de très petits groupes humains (Indiens, Aborigènes ou Inuits) revendiquent des droits sur de vastes étendues et commencent à les obtenir, avec le soutien de l'opinion publique et de plusieurs Organisations internationales.

Les conflits opposant des États-nations ou concernant des minorités ethnico-nationales mettent en jeu des processus puissants de désinformation : le rôle des mythologies nationales, les images déformées des groupes antagonistes jouent un rôle essentiel dans leur développement. La responsabilité des chercheurs est de contribuer à doter les sociétés démocratiques des moyens de contrer ces actions de désinformation. Dans cette logique, l'Unesco pourrait se donner la mission d'élaborer et de diffuser des informations démocratiquement contrôlées sur les différentes composantes des sociétés pluriculturelles et pluriethniques, nations ou minorités «ethnico-nationales» ou «linguistico-culturelles».

Le déficit d'information est en effet considérable dans ce domaine aussi bien à l'intérieur des États qu'au plan international. En fait seules quelques ONG aux moyens trop souvent restreints assurent en partie cette fonction essentielle. Il conviendrait, pour pallier ce déficit, de favoriser la mise en place, au niveau régional, d'organismes chargés de recueillir, de traiter et de diffuser l'information sur les composantes qui constituent le tissu pluriculturel et pluriethnique de la région, petites nations ou minorités. Ainsi, par exemple, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a récemment souhaité la création d'un «outil de médiation» dont l'une des fonctions serait d'être un «observatoire permanent de l'évolution de la situation des minorités dans les différents États européens»¹⁹ De son côté, la CSCE a donné mission au Bureau des institutions démocratiques et des Droits de l'Homme de Varsovie et au Haut-Commissaire de la CSCE pour les minorités nationales de prendre en compte toutes les données pertinentes en la matière. Ainsi le Bureau de Varsovie a-t-il organisé en mai 1993 un séminaire sur les «expériences positives» en matière de protection des minorités nationales et le Haut-Commissaire vient de proposer de consacrer un nouveau séminaire aux Roms. Dans le même esprit, le Colloque international Droits linguistiques / Droits de l'Homme, qui s'est tenu du 15 au 17 novembre 1990 au Conseil de l'Europe a imaginé la création d'un *Observatoire des droits linguistiques des minorités*²⁰. Des organismes de ce type devraient se donner une aire géopolitique assez ample mais dont les aspects communs sont indéniables. L'Europe, dans sa plus grande extension, de l'Atlantique à l'Oural et de la Méditerranée au Grand-

¹⁹ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Recommandation 1177 relative aux Droits des minorités*, adoptée le 5 février 1992.

²⁰ Voir Giordan, 1992 a, p. 33-36.

Nord, parait par exemple, s'imposer comme cadre permettant une action efficace.

On peut imaginer que le programme engagé par l'Unesco puisse aider à la mise en place de tels organismes régionaux. Dans le droit fil de sa mission fondamentale, l'Unesco pourrait ainsi contribuer à la prévention de nombreux conflits. Se doter des moyens de lutter contre la désinformation constitue certainement une contribution importante à l'élaboration d'une culture de la paix assurant le développement de l'humanité dans le respect de sa diversité.

Paris, le 24 février 1994

6. REFERENCES¹

- Association des femmes autochtones du Québec 1993. - *Prendre la place qui nous revient : mémoire présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones*. - Montréal, mai 1993.
- Bauer, Otto 1907. - *La question des nationalités et la social-démocratie / introduction de Claudie Weill, traduction de Nicole Brune-Perrin et Johannès Brune revue par Claudie Weill, notes établies par Alain Le Guyader et Claudie Weill*. - Montréal ; Paris : Guérin : Arcantère, 1987. - 2 vol. - éd. orig. : *Die Nationalitätenfrage und die Sozialdemokratie*, Wien, 1907.
- Bobbio, Norberto 1992. - *L'età dei diritti*. - Torino : Einaudi, 1992.
- Camartin, Iso 1985. - *Nichts als Worte ? : Ein Plädoyer für Kleinsprachen*. - Zürich-Munich : Artemis-Verlag, 1985. - Éd. fr. : *Rien que des mots ? : Plaidoyer pour les langues mineures*. - Genève : Éditions Zoé, 1989.
- Giordan, Henri 1992 a. - "Droits des minorités, droits linguistiques, Droits de l'Homme". - In : *Les minorités en Europe : droits linguistiques et Droits de l'Homme / éd. Henri Giordan*. - Paris : Kimé (diffusion PUF), 1992, p. 9-39.
- 1992 b. - "Minorités de tous les pays : Les espoirs déçus du régionalisme". - In : *Panoramiques*. - Paris : Arléa : Corlet (diff. Le Seuil). - 3^e trimestre 1992, n° 10, p. 67-73.
1993. - "Chaque homme a droit à sa culture". - In : *Migrations : Société*. - Paris : CIEMI. - novembre-décembre 1993, vol. 5, n° 30, p. 41-51.
- Haupt, Georges ; Lowy, Michael ; Weill, Claudie 1974. - *Les marxistes et la question nationale, 1848-1914 : études et textes*. - Paris : Maspero, 1974.
- Lacoste, Yves 1993. - "Préambule". - In : *Dictionnaire de géopolitique / dir. Yves Lacoste*. - Paris : Flammarion, 1993, p. 1-35.
1994. - "La géopolitique, fille de la démocratie". - In : *Sciences humaines*. - Auxerre. - février 1994, n° 36, p. 34-36.
- Lefebvre, Henri 1937. - *Le nationalisme contre les nations / avec la préface de Paul Nizan (1937) / présentation de Michel Trebitsch / postface d'Henri Lefebvre (1988)*. - Paris : Méridiens Klincksieck, 1988. - (Analyse institutionnelle). - éd. orig. : Paris, 1937.
- Le Rider, Jacques 1990. - *Modernité viennoise et crises de l'identité*. - Paris : PUF, 1990. - (Perspectives critiques).
- Melucci, Alberto ; Diani, Maurizio 1983. - *Nazioni senza stato : I movimenti etnico nazionali in Occidente*. - Torino : Loescher, 1983.

¹ La bibliographie sur les questions abordées dans cet article est immense et extrêmement dispersée. Les références mentionnées ici sont exclusivement celles des études mentionnées dans le texte.

Meyer-Bisch, Patrice 1992. - *Le corps des Droits de l'Homme : L'indivisibilité comme principe d'interprétation et de mise en oeuvre des Droits de l'Homme*. - Fribourg (Suisse) : Éditions universitaires, 1992. - (Collection interdisciplinaire ; 21).

1993. - "Le piège du droit des minorités". - In : *Le Monde*. - Paris. - 18 février 1993.

Rothschild, Joseph 1981. - *Ethnopolitics : a Conceptual Framework*. - New York : Columbia University Press, 1981.

Rouland, Norbert 1991. - *Aux confins du droit : Anthropologie juridique de la modernité*. - Paris : Éditions Odile Jacob, 1991.

Safran, William 1994. - "Non-separatist Policies Regarding Ethnic Minorities : Positive Approaches and Ambiguous Consequences". - In : *International Political Science Review*. - Oxford. - 1994, vol. 15, n°1, p. 61-80.

Serres, Michel 1993. - "Contre l'aristocratie des temps modernes". - In : *Le Monde*. - Paris. - 20 octobre 1993.

Smith, Anthony David 1981. - *The Ethnic Revival in the Modern World*. - Cambridge : Cambridge University Press, 1981.

Stavenhagen, Rodolfo 1990. - *The Ethnic Question : Conflicts, Development, and Human Rights*. - Tokyo : United Nations University Press, 1990.

Taylor, Charles 1979. - "Pourquoi les nations doivent-elles se transformer en États". - In : *Rapprocher les solitudes : écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada* / Charles Taylor / édité par Guy Laforest. - Québec : Presses de l'université Laval, 1992 - éd. orig. : *Why do Nations have to become States*, 1979.

1988. - "Le juste et le bien". - In : *Revue de métaphysique et de morale*. - Paris. - 1988, n°1.

1992. - *Multiculturalism and "The Politics of Recognition"*. - Princeton : Princeton University Press, 1992.

Weill, Claudie 1987. - *L'internationale et l'autre : Les relations inter-ethniques dans la Ile internationale (Discussions et débats)*. - Paris : L'Arcantère, 1987.

Yaari, Arieh 1978-1979. - *Le défi national*. - Paris : Anthropos, 1978-1979. - Vol. 1 : *Les théories marxistes sur la question nationale à l'épreuve de l'Histoire* ; vol. 2 : *Les révolutions éclatées*.